Luberon Monts de Vaucluse
AGGLOMÉRATION

COVID-19

FLASH ECONOMIE

Jeudi 26 mars 2020

L'activité de votre entreprise est impactée par le COVID-19.

Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ?

- ❑ Comment bénéficier des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ?
- ❑ Comment bénéficier d'une remise d'impôts directs ?
- ❑ Comment bénéficier des reports des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité?
- ❑ Comment bénéficier de l'aide allant jusqu'à 1500 euros du fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ?
- ❑ Comment bénéficier des prêts de trésorerie garantis par l'Etat ?
- ❑ Comment bénéficier de la médiation du crédit pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ?
- ❑ Comment bénéficier du dispositif de chômage partiel ?
- ❑ Comment bénéficier du médiateur des entreprises en cas de conflit ?

Pour toutes ces informations, un seul site internet avec tous les liens :

www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Ce flash complète les informations publiées depuis le 16 mars 2020 à destination des entreprises.
Retrouvez les précédents communiqués sur :

www.luberonmontsdevaucluse.fr

Allocation chômage : les droits prolongés jusqu'à la fin du confinement

Vous êtes au chômage et vous arrivez en fin de droit pendant la période de confinement ?

Sachez que vos droits seront prolongés.

Pour cela, pensez à vous actualiser du 28 mars au 15 avril :

- ❑ sur le site www.pole-emploi.fr
- ❑ sur l'application Mon espace
- ❑ par téléphone au 3949

Par ailleurs, la page Facebook @poleemploi publie régulièrement des infos pratiques à l'attention de tous les allocataires.